VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A. No 82.720.

Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts vs Frederick Joseph Trastour et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 Juin 1907, et signé en Cour ouverte le 27 Juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique le MARDI 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilet, vieux No 22 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Jean Baptiste (maintenant Robertson) Louisa et Girod (maintenant Villeré). Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 183 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B ne faisant face à aucune rue, commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson; de là sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix sept pieds, huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 [maintenant 654] borné par les rues Clouet, St Avide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson). Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent soixante dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson; de là sur la ligne de la propriété de la rue Robertson, huit pieds six pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet au point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, le 17 janvier 1907 par le numéro dix huit de l'ilet vieux numéro 30 (maintenant No 735), borné par les rues Derbigny [anciennement Prosper], Louisa, Claiborne [autrefois St Avide] et Clouet; la propriété commençant à un point à la rue Derbigny, deux cent cinq pieds de l'encoignure des rues Louisa et Derbigny; de là sur la ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds dans la direction de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne de la propriété de la rue Claiborne; de là sept pieds sur ladite ligne de la propriété vers la rue Louisa; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent vingt pieds de l'encoignure des rues Louisa et Claiborne; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, onze pieds, deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, quatre vingt dix pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, quatre vingt dix pieds, vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Derbigny, le point du commencement comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certains lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Belleville (maintenant Roman) Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman; delà la ligne de propriété de la rue Roman, trente sept pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Derbigny; de là sur une ligne de la propriété de la rue Derbigny, sept pieds vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, cent quinze pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny; de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine comme il est désigné sur ledit plan.

5° Douze lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907, par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize, dix sept, dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 34 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet, Louisa, Liberté (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti). Les dits lots numéros neuf dix, onze, douze treize et vingt sont décrits comme suit: commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent un pieds deux pouces et cinq lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Miro cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, et se pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Tonti, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti cent quinze pieds six pouces; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trente pieds vers la rue Tonti, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros six, sept, huit, seize, dix sept et dix huit commençant à un point de la ligne de la propriété de la rue Louisa, soixante pieds de l'encoignure des rues Miro et Louisa; de là au long la ligne de la rue Louisa, cent et un pieds deux pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Tonti; de là au long ladite ligne de la propriété, soixante sept pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trois cent quarante et un pieds deux pouces et cinq lignes à la ligne de la propriété de la rue Miro; de là au long de la dite ligne de la propriété sept pieds vers la rue Louisa, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti, quatre vingt dix pieds vers la rue Louisa; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, soixante pieds vers la rue Miro, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Miro, cent quinze pieds au point du commencement comme il est désigné sur le dit plan.

6° Vingt lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet, désignés sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt, dans l'ilet 59 (maintenant No 1220) borné par les rues Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave), Force (maintenant Tonti) et Clouet; lesdits lots sont contigus et comprenant la façade en plein dudit ilet à la rue Clouet où elle mesure trois cent quarante et un pieds, deux pouces et cinq lignes, et ayant une façade de deux cent trente cinq pieds huit pouces et cinq lignes sur chaque côté des rues Tonti et Rocheblave; la quatrième borne étant une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de deux cent trente cinq pieds huit pouces, huit lignes de cette rue, comme il est désigné sur ledit plan.

7° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet, désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros neuf et dix dans l'ilet No 61 (maintenant 1311), borné par les rues Féliciana, Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois) et Clouet. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: commençant à un point à la rue Féliciana cinquante sept pieds cinq pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Magistrat (maintenant Dorgenois) et Féliciana, et courant à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Clouet, auxquelles rues elle est l'intersection à un point cinquante trois pieds et trois lignes de l'encoignure de la rue Dorgenois, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Clouet, quarante neuf pieds deux pouces et deux lignes vers la rue Rocheblave; de là à travers de l'ilet à la ligne de la propriété de la rue Féliciana auquel point il est intercepté, 240 pieds de l'encoignure de la rue Rocheblave, de là quarante trois pieds neuf pouces et deux lignes au long de la ligne de la propriété de la rue Féliciana au point du commencement.

8° Trois lots de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 15 janvier 1907, par les numéros treize, quatorze et vingt et un de l'ilet numéro 62 (maintenant 1310) borné par les rues Vertu (maintenant Rocheblave), Magistrat (maintenant Dorgenois), Clouet et Louisa. Les lots numéros treize et quatorze sont contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent dix huit pieds vers la rue Clouet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent quarante pieds vers la rue Dorgenois, de là sur une ligne parallèle à la rue Rocheblave, cent pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rocheblave; de là cinquante pieds deux pouces et une ligne au long de ladite ligne de la propriété vers la rue Dorgenois; de là deux cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents, laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit ilet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rocheblave, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rocheblave, cent quatre vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa, de là vingt quatre pieds au long de la rue Rocheblave vers la rue Clouet; de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent ci dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent douze pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rocheblave, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rocheblave cent pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rocheblave, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa cent pieds au point d'origine comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Les acquéreurs devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat avec J. L. ONORATO, Encanteur et agents de propriétés foncières. Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82 068 Cour Civile de District. Division E. SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82.068, dans l'affaire intitulée succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés foncières ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues S. Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, anciennement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre H sur un plan de J. A. D Hémécourt, député voyer de ville daté le 5 janvier 1861, et mesurant vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue S. Claiborne, vingt six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Magnolia, cent vingt sept pieds deux pouces sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'ilet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Roman, Prieur et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'ilet numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, et maintenant désigné sur le rôle d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'ilet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville [autrefois rue Douane] par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions - Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'encanteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite. No 82,286—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D Dossier No 82.286, dans l'affaire intitulée Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, ledit jugement rendu en pleine cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 25me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato encanteur, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 424 rue Sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'ilet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Levée et Front, d'après un plan de H Moellhausen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit [48] pieds de façade rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127' 2") de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose du terrain premier six sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. K. Stringer, ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A B C D E et F sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant I. R. Bergedale, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4") de B à C trente pieds [30] de face sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces [54' 5"]; de D à E sur une ligne parallèle à la rue Sixième trente pieds [30']; de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces [46' 11"], sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds [60'], avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente-un (31) pieds de façade rue Troisième sur soixante trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante-douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5"') du coin des rues Troisième et Rousseau, selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Fletchinger, notaire. Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.

John L. Fellen, avocat pour l'interdite.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire intitulée: Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr, et als, dossier No 82 723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 13 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le JEUDI 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc. là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Pear (autrefois Dix-neuvième) et Delord ou Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquillé, 274 pieds 9 pouces à la rue Delord, 251 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Monroe, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904 annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnia, Baronne et Euterpe, mesurant 26 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres, s'ouvrant sur la rue Polymnie, et étant le tout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnander, le 10 avril 1866, une copie de ce a est annexé à un acte pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 19 avril 1886.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Gravier, S. Rempart, Dryades et Commune [maintenant l'avenue Tulane]. Lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rempart de 73 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 4 pouce à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rempart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rempart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 25 pieds, 3 pouces et 4 lignes dans le fond, par un profondeur de 76 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 1 de 58 pieds 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S Rempart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart est en commun auxdits lots 2 et 4 ayant la même dimension et mesurant 3 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 33 pieds, 10 pouces, le tout d'après le plan ci dessus mentionné

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart (autrefois Circus), Gravier, Bassin (autrefois St John) et Commune, désigné comme No 299, mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune; de là 25 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin; de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 68 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart, de là 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, sa ligne de profondeur le plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 13 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 37 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart delà 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci-dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désignée par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 6 mai 1881, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C Pollock, notaire, le 16 septembre 1823.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rempart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'arpentage fait par De Armas, voyer, le 6 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D. (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds).

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin, ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D Hémécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 11 pouces et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart, à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé quand ledit lot se rétrécissant de 6 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne du fond, laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée s'ouvrant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'ilet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune [ou avenue Tulane] de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point où ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière; ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart; il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors à une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, où il atteint ladite allée commune à l'arrière; le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune. ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et est en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les propriétés décrites en sixième et en septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, révisés à la convenance des vendeurs, portant 7 0|0 d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle Orléans, comprenant la clause de non-aliénando, écartant l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoires, de même que les clauses usuelles quant aux taxes à l'assurance et aux honoraires d'avocat. l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux baux actuels. Les acquéreurs devront payer pour les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, et feront un dépôt de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 318 rue Baronne.

13 juil—13 14 21 28—août 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Successions de Maurice Abat et John Davis, consolidées.—Nos 82.311 et 82 314—Cour Civile de District. Div. A. Succession de Maurice Abat vs la Succession de John Davis, 82 311 et 82,314, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 11 juillet 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, et en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 10 juillet 1907 par l'Hon. W. B. Sommerville, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Une certaine portion ou parcelle de terre, située dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet maintenant désigné par les Nos 465 et 466, autrefois l'ilet No 35, du Faubourg St Jean, borné par le Bayou St Jean (ou—Port du Bayou) maintenant rue Moss rue Première (maintenant l'avenue Hagan), les rues St Jean (maintenant Bell) et Washington (maintenant DeSoto); ladite portion de terre autrefois formant l'encoignure de la rue Première (maintenant l'avenue Hagan) et la rue Washington (maintenant De Soto), et mesurant 64 pieds de face à la rue Première (maintenant Hagan), 60 pieds de largeur dans le fond contigue à la propriété autrefois appartenant à M. Laronet, par une profondeur et façade à la rue Washington (maintenant DeSoto) de 192 pieds, et est borné sur la ligne du côté opposé d'une profondeur par la propriété autrefois appartenant à Maurice Abat et John Davis, acquise par les dits Maurice Abat et John Davis, conjointement par achat de la succession de Daniel Clark d'après un acte de vente passé pardevant Pierre Pedesclaux, ancien notaire, le 21 décembre 1815.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

536 et 538 rue Bertrand.

Succession de Mlle Annie Monaghan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 82.445.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 août 1907, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 15 juillet 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Une moitié indivis de l'intérêt dans et à la propriété comme suit décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdido, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A. Hedden, architecte, daté le 22 mai 1850, déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, notaire, comme plan No C; le dit lot mesurant trente pieds deux pouces et onze lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles acquis par acte de vente passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 27 juillet 1905 et enregistré en le livre des Transferts 201, Folio 759

Les améliorations comprennent le joli cottage double 536-538 rue Bertrand, contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et déposer 10 0|0 du prix d'achat en les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward Linn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,377—Division C — Attendu que Mme Margaret O'Meara, veuve de Edward Linn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Linn, décédé intestat; avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats. 7 août—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Avec Terrain Spacieux,

2518-20 rue Willow, près Troisième.

In re Laverta Taylor, femme de William Taylor, versus Minerva Mitchel et al.

No 83,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet JEUDI le 12 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 1er août 1907 et lu et signé en cour ouverte le 7 août 1907 par l'Honorable W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Willow (autrefois Martin), Clio, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit ilet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesurant, en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (anciennement Martin) par 146 pieds et 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec cuisine dans le fond etc. Le voisinage s'améliore rapidement et contient toutes les convénienes, tels que marchés, églises et écoles

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur, l'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. G Eustis, notaire. l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant et Geo. W. Kendall avocats. 11 août—11 18 25—sept 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Amelia Roder, femme de P. S. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81.948—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter S. Anderson, tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—H. L. Favret, avocat.

13 août—13 17 22

Succession de Mme Agnes J. Ong, veuve de J. G. Ong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82.333—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Edwards, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin T. Waldo, avocat. 13 août—13 18 23

Succession de Joseph O. Théard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,521 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julie E Théard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. N. Whitemore, avocat.

7 août—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif d'une moitié d'intérêt indivis dans une Propriété de Valeur Améliorée du Premier District

Portant le No municipal 1634 rue Clio entre les rues Carondelet et St Charles,

(Dans l'ilet borné par lesdites rues et la rue Erato).

Edward Schwartz et al. vs Mme Harriet Schwartz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 82,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse, Mme Harriet Schwartz, veuve de Louis Schwartz, consistant de la moitié de l'intérêt indivis, en et à:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, St Charles et Carondelet, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 31 janvier 1874, déposé en l'étude de W. S. Hedgson, encanteur, un devis duquel plan est annexé à la vente en faveur de Simon Kaufman, exécuté pardevant W. B. Kleinpeter, ancien notaire le 18 mars 1874; le dit lot étant désigné par le No quatre sur ledit devis et plan et mesurant en accord de ceci soixante pieds de face à la rue Clio, par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française, tout plus ou moins, ou soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Solomon Wolff, avocat pour les demandeurs.

NOTE—

Relativement à l'annonce de vente ci dessus d'une moitié d'intérêt indivis d'une certaine propriété saisie dans le procès ci-dessus de Schwartz vs Schwartz No 82,620 de la Cour Civile de District, je suis autorisé par les propriétaires de l'autre moitié indivise de dire qu'ils s'accordent à vendre leur moitié indivis à l'acquéreur de la moitié annoncée au même prix et aux mêmes conditions.

SOLOMON WOLFF, avocat.

12 juil—12 19 26—août 2 9 15

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur
Petite bouteille.................. 25c.
Grande " .... 50c.

Bulletin Financier.

Lundi, 12 août 1907.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine....	$4,645,168 00	$661,769 00
Même temps la semaine dernière.......	$4,127,507 00	$581,632 00

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—
En Banques—

Papier exceptionnel	7 à 8 per cent
do Al	6 à 8
Prêts sur garanties collatérales	6 à 7
Prêts sur garanties collatérales à terme	5 à 6

En dehors des Banques—

Prêts sur garanties collatérales	6 à 7
Papier hypothécaire	6 à 8

Nouvelle-Orléans—

Piastres mexicaines	45	à 45½
Sols péruviens	41	à 42
Pesos chiliens	41	à 42

New York—
Taux de l'argent........ ——
Londres—
Taux de la Banque d'Angleterre ....4 0|0
Consols pour l'argent 81 5|16
Pour accompte 81 7|16
Paris—
Rentes ——
Argent en lingots, par once—
Londres 31 11|16

CHANGE.

Le STERLING est facile.
Commercial, 60 jours..481¾
Traites de banques, à vue................487⅛
Les FRANCS sont faciles.
Francs de commerce, 60 jours..........5.21⅞ less 1|16
Traites de banques, à vue...............5.16¼
REISCHMARKS—Faibles.
Commercial, 60 jours.....94
Traites de banques, à vue..95⅛
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.
Traites de commerce 75c d'esc.
Traites de banques $1 00 de prime.

Ventes à la Bourse de la Nouvelle Orléans.

Entre les appels de 10 A. M. et de 2 P. M.

$8,000 City 4s............	100⅝
$3,000 N O Rwys 4½ Bds.........	78¼
25 actions N O Rwys pref..........	64
$1,000 Bghm Ry 4½s...........	90

Après l'appel de 2 P. M.

100 actions N O Rwys com.........	19¼
10 actions N O Rwys pref.........	63¾
5 actions Equitable Rlty Co........	220

ACTIONS ET BONS

Dernières cotes du "N. O. Stock Exchange".

Banques.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Orleans...	100	185	....
Canal - Louisiana Bk & T. Co....	100	164	....
Central Trust & Sav. Bk........	100	130	——
Citizens'.........	100	——	....
Colonial Bank & T.	10	9	
Cosmopolitan B. & T.	20	18½	....
Commercial Germania Trust&Sav..	100	400	....
Commercial National........	100	315	....
German - American National....	100	160	167
German - American Savings......	100	120	124
Hibernia Bank and Trust.........	100	570	....
Interstate Trust & Bkg Co........	100	193	....
Merchants Nat'l...	100	....	100
Metropolitan	100	....	....
Morgan State Bk..	50	....	....
New Orleans Nat...	100	200	——
People's Svg Trust & Bkg Co........	100	111	....
State National....	100	400	....
Teutonia........	100	140	....
United States Sav.	100	200	....
Whitney Central..	100	225	....

Compagnies d'assurance.

Germania.........	100	85	100
Hibernia........	100	——	——
Lafayette........	100	....	——
Mechanic and Traders'........	110	110	....
Southern.........	100	108	150
Sun	146	....	140
Teutonia.........	100	115	130

Chemins de fer.

Birmingham Ry L. & Pow. Co. pref.	100	85	90
do do com.		....	——
Little Rock Ry & El. Co. pref......	100	....	....
do com......	100	....	....
Memphis Ry pref..		....	——
do do com..		....	....
Nashville Ry & Light Co.pref...	100	....	....
do do com ...	100	——	....
N. O. Rlwys pref..	100	63	63½
do do com..		19¼	....

Actions diverses.

Carrollton Land Co., Ltd..........	100	——	....
O. C. Slaughter Y. & S. H. Co.......	50	——	20
Comb. T. & T. Co.	100	....	——
D. H. Holmes Co..	100	140	155
Electric pref......	100	....	....
Equitable Real....	100	220	——
Frisseville Rlty...	100	——	....
French Opera.....		....	....
Houston L. & P. pref............		....	——
Maison Blanche...	100	80	——
National Rlty.....	10	11	——
N. O. Brewing pref.	100	.	....
do do com.	100	....	....
N. O. D. Dock Co..	100	109	....
N. O. Land Co.....	10	34¾	37
N.O. Water Supply.	100	33⅛	40
Suburban Rlty....	10	....	11
Tecopa Consolidated Mining Co....		....	....
United Fruit Co...	100	——	....
Adler Weinberger S. S. Co..........	100	——	....
Cotton Exchange..	200	——	....
Hunter Canal Co. of N. O..........	100	——	....
Importers' Bonded Warehouse.......	100	——	——
Louisiana Nav. & Fish. Co. Ltd.....	100	....	....
Metairie Cemetery Association....	100	——	——
Myles Salt Co. pref.	100	——	——
do do de com.	100	——	....
N. O. Auction Ex. Ltd.	500	....	....
N.O. Board of Trade	100	....	——
N. O. Cold Storage Co. Ltd..........	100	——	——
Standard Guano & Ch. Mfg Co......	100	....	....
Sugar Exchange...	250	....	....
Bourn States Land & Timber Co....	100	....	....
Teutonia Loan & Building Co.....	100	——	....

Bons divers.

Du

U. S. 4s, 1925.........	....	....
do 2s 1918.........	....	——
Louisiana 4s..........	99	——
City Premium Bonds..	230	....
Drawn Premiums......	——	——
City Premium Numbers	....	....
City 4s...............	100⅛	——
Public Imp. Bonds.....	100	——
Floating Debt 4s......	....	——
Judicial Ex. Fund 4s..	....	——
Sevens, gold..........	.	....
Atchafalaya District...	109	——
Bossier do ...	....	——
Caddo do 5s	....	——
Caddo do 6s	....	....
Fifth District 1950, 5s	....	....
do do 1952, 5s	....	....
do do 1954, 5s	....	....
Lafourche District.....	108	——
Lake Borgne District 6s	....,	....
do do 5s	....	....
Orleans do ..	101	....
Plaquemines P.do E.B.	....	——
Pontchartrain District 20 years, C........	....	....
Pontchartrain District 50 years, D........	....	....
Red River, A. & Bayou Boeuf District......	——	....
Red River, A. & Bayou Boeuf Dis.5s,Series C.	....	....
Tensas Basin District..	....	——
Beaumont Trac. 5s....	70	——
Bghm Ry L. & P.Co.5s.	....	——
do do do 4½s.	88	....
Canal & Claib. R. R. 1st mort., gold......	121	——
Little Rock Ry, 5s....	97½	——
Nashville Ry, 5s.......	97	——
N. O. City & L. R. R. Co. 1st mort., gold..	....	....
N. O. City R. R. gen'l mort., gold.........	——	——
N. O. Carrollton R. R. 5s, gold............	104½	....
N. O. Power House Bds.	——	——
N. O. Rwys Co. 4½ per cent...............	77½	....
N. O. Trac. Co. Pow. H. bds, gold, 6s.......	....	....
Orleans R. R. Co. 1st mort., gold.........	103	——
Orleans R. R. Co. 2nd mort., gold.........	100	——
St-Charles St. R. R. Co. mtg., gold, 1901.....	....	....
Shreveport TractionCo. 1st mtg............	....	....
Vicksburg, Shreveport & Pac.5s............	——	....
Baton Rouge Public Imp...............	....	....
Biloxi Street Imp.....	....	....
Port Commissioners, Series A.............	104	——
Port Commissioners, Series B.............	100	——
Cumberland Tel. & Tel. Co. Debenture......	....	....
Morgan's La. & T. 7s..	——	——
Edison Electric Co. Bonds,5s...........	94	——
Levee Steam Cotton Press 1st mort.......	....	——
Franklin Drainage....	....	——
Franklin Waterworks..	....	....
Gueydan Drain. Dist...	....	——
Hunter Canal Co., 1st mort...............	——	——
Lane Mills............	——	——
New Iberia & St-Mary Drain. Bds..........	——	——
Merchants' El. L. & P. Co., Ltd...........	....	....
Mobile Funding Bonds.	....	——
N. O. Cotton Exchange 1st mort...........	....	——
Mobile W.W. & Sewer.	....	....
Monroe Public Improvement............	....	——
New Iberia Waterworks............	....	——
Police Certificates.....	....	——
School do	....	——
Certificates issued under Act 93 of 1880..	....	....
Unpaid State Coupons No 12.............	....	....
State School Warrants.	....	——
Shreveport Paving & Imp. Bds............	....	——
Shreveport Sewer Bds.	....	——
Myles Salt Co........	....	....
N. O. Cold Storage, 6s.	....	——
N. O. Stock Exchange 5s..................	....	——
United Fruit Co. 5s....	109	——
Memphis Ry 5s........	96	....
Mobile Pub. Imp......	....	——
N. O. Real Est. Mort...	90	——
do do Bonds..	100	——
Amer. Cities Ry pref..	80	——
do com..	39	....

QUINCAILLERIE.

Axes—I Cut Keen, par douz..	$7 00 ......
Crescent, par douzaine.	6 25 ......
Hunt's par douzaine...	7 00 ......
Bellows—Scott's Standard, 28 42 pouces, chacun........	4 00 @ 14 00
Chain traces, par paire.......	25 @ 1 00
Chain, ox ¼, 5|16, ⅜, ½, par livre........	6 @ 8
Hoes—Baldwin set No 4 O à 1, par douzaine........	3 50 @ 5 00
Planet, Jr, cultivators, No 4, chacun........	6 00 @ ......
Planet, Jr, cultivators, No 9, chacun........	6 00 @ ......
vator, No 5, chacun........	6 50 @ ......
Planet, Jr, horse hoe and cultivator, No 7, chacun........	7 50 @ ......
Planet, Jr, horse hoe and cultivator, No 8, chacun........	8 00 @ ......
Planet, Jr, cultivate wheels, chacun........	1 00 @ ......
Monroe rotary harrows, No 1, chacun........	17 00 @ ......
Monroe rotary harrows, No 1½.	18 00 @ ......
Monroe rotary harrows, No 2..	22 00 @ ......
A. B. & Co. side harrows, chacun........	2 50 @ ......
Hollow-ware, skillets and lids par 100 livres........	3 00 @ ......
nvils, par livre........	8 @ 12
ar iron, base par 100 livres..	2 25 @ ......
Steel cut nails, base par barillet.	2 50 @ ......
Steel wire nails, base par barillet.	2 50 @ ......
A. B. & Co. Steel Plows— D Pony and extra point, chacun.	2 00 @ ......
A. O. and extra point, chacun.	3 00 @ ......
B. O. and extra point, chacun.	3 50 @ ......
C. O. and extra point, chacun.	4 75 @ ......
A. B. & Co. combined corn and cotton planter, chacun........	10 00 @ ......
oller for same, chacun	1 50 @ ......
ingle Georgia stocks, chacun.	90 @ ......
Farmer's Pet double stocks, chacun........	2 00 @ ......
Planet, Jr, horse hoe and cultivator, No 4, chacun........	6 00 @ ......
Planet, Jr. horse hoe and cultivator	
Rope—	
Sisal, ½ inch and larger, par livre........	10½ @ ......
Manilla, ½ inch and larger, par livre........	13½ @ ......
Cotton, 5|16 to ⅝ inch, par livre........	13 @ 16
Spades—Ames, A. B. & Co. et Rex, par douzaine........	8 00 @ 12 00
Shovels—Ames, A. B. & Co. et Rex, par douzaine........	8 00 @ 12 00
Barbed wire, galv., par 100 livres........	3 20 @ ......
rop shot, No 1 to 12, par sac........	1 45 @ ......
Large drop shot and buckshot, à sac........	1 70 @ ......
Cane knives, par douzaine........	5 00 @ ......
Wheelbarrows, par douzaine....	14 00 @ 26 00
Hercules coal harrows, chacun.	6 50 @ ......
Garland stoves and ranges....	40 0|0 from lis
Challenge ice chests and refrigerators........	40 0|0 & let
Bradley Clipper plows........	35 0|0 from lis
Bradley X Ray sulky plows, chacun........	60 00 @ ......
Bradley XX Ray gang plows, chacun........	75 00 @ ......